

LE PLAN D'ABONNEMENT «READER'S DIGEST
CONDENSED BOOK CLUB»

Question n° 1192—**M. Anderson:**

Le ministre de la Consommation et des Corporations a-t-il communiqué avec la compagnie *Reader's Digest* au sujet des plaintes reçues par son ministère au sujet du plan d'abonnement au *Reader's Digest Condensed Book Club*? Dans l'affirmative, le ministre s'est-il plaint à la compagnie *Reader's Digest* de ce qu'elle avise certaines personnes qu'elles ont été choisies pour faire l'essai d'un tel abonnement et ces gens reçoivent une facture sans faire une demande?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Le ministre de la Consommation et des Corporations, par l'entremise des fonctionnaires de son ministère, s'est mis en rapport avec la compagnie *Reader's Digest* au sujet des envois publicitaires concernant leurs tirages de numéros chanceux.

Le ministre n'a pas fait d'observations à la compagnie *Reader's Digest* pour protester contre la pratique de la compagnie d'informer les membres du public n'ayant fait aucune demande à cet égard qu'ils ont été choisis pour faire l'essai de leur plan et de leur envoyer une facture par la suite, parce que la compagnie a déclaré que jamais, en aucune circonstance, elle n'a inscrit quelqu'un comme membre pour une période d'essai ou envoyé des articles sans avoir d'abord reçu une réponse affirmative à son offre publicitaire.

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DANS LE
PORT D'ESQUIMALT (C.-B.)

Question n° 1205—**M. Anderson:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il terminé la première étape de son programme de lutte contre la pollution dans le port d'Esquimalt, dont il est fait mention à la page 22 du rapport de 1966 de l'Associated Engineering Services Ltd., sur la pollution dans la région du Victoria métropolitain?

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): La première étape du programme de lutte contre la pollution, mis en œuvre par le ministère de la Défense nationale, prévoit la collection de toutes les eaux-vannes provenant de l'Arsenal d'Esquimalt, et leur déversement dans le système d'égout municipal. Ces travaux sont censés se terminer en 1970-71.

ESQUIMALT HARBOUR (C.-B.)—LES DÉCHETS
CHIMIQUES

Question n° 1206—**M. Anderson:**

1. Des déchets chimiques (acides) provenant de la tôlerie du chantier maritime d'Esquimalt Harbour (C.-B.) sont-ils déversés sans épuration préalable dans les eaux avoisinant le laboratoire maritime du Pacifique?

2. Dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement se propose-t-il de prendre pour réduire la pollution?

[M. Groos.]

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Non, les déchets chimiques (acides) provenant de la tôlerie sont dilués et neutralisés avant d'atteindre le système d'égout. Cependant, c'est un fait reconnu que des eaux-vannes sont déversées, sans épuration préalable, dans les eaux avoisinant l'Arsenal d'Esquimalt.

2. Voir la réponse à la question n° 1205.

PRIMROSE LAKE (SASK.)—LA RÉVOCATION
DES PRIVILÈGES DE PÊCHE

Question n° 1218—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. A quelle date le ministère de la Défense nationale a-t-il révoqué les privilèges octroyés aux habitants de la région de Primrose Lake, en Saskatchewan, qui pêchaient dans ce lac depuis plusieurs années?

2. Par qui, et pour quelles raisons la décision de révoquer ces privilèges a-t-elle été prise?

3. Pendant combien d'années ces privilèges avaient-ils été en vigueur avant que cette décision soit prise?

4. Avant de prendre cette décision, le ministère de la Défense nationale a-t-il consulté le ministère fédéral des Pêcheries et/ou le gouvernement de la Saskatchewan?

5. Dans le cas de l'affirmative, quels conseils a-t-il reçus du ministère des Pêcheries?

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Les privilèges de pêche dont jouissaient les habitants de Primrose Lake ont été suspendus le 1^{er} avril 1954, au moment où l'on a commencé à se servir du lac comme polygone pour les armes aériennes.

2. Le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Saskatchewan sont tombés d'accord pour suspendre les privilèges de pêche par mesure de sécurité.

3. Nous ne pouvons répondre à cette question parce que les permis de pêche sont accordés par la Division de la pêche du ministère des Ressources naturelles de la Saskatchewan.

4 et 5. Oui. En vertu des termes de l'accord signé avec le gouvernement de la Saskatchewan, le gouvernement fédéral a versé une compensation aux pêcheurs qui détenaient des permis et, entre autres choses, rembourse chaque année la province pour les revenus qu'elle perd à cet égard.

[Français]

A PROPOS DE L'USAGE DU FRANÇAIS AUX
RÉUNIONS DES PREMIERS MINISTRES DU
COMMONWEALTH

Question n° 1221—**M. Matte:**

Le gouvernement envisage-t-il de demander que le français soit déclaré une des langues officielles aux réunions des premiers ministres du Commonwealth?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non.